



DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON DE
MONTMORENCY

VILLE DE GROSLAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 OCTOBRE 2003

Présents :

M. BOUTIER - Mme ANDREOLETTI – M. SEGUIN – M. PLAIDEAU – Mme FOULON – M. BOISSEAU - Mme MERLET - M. MIDY – Mme COLLIN – Mme DUCLOS - M. VIANCE - Mme DAHAN - M. HODICQ – M. BRILLOUET - M. SZEWCZYK - M. LE STRAT - Mme BESOMBES - M. CLOUET – Mme RODI - M. BALLESTRACCI – M. GROSSVAK

Absents excusés :

Mme GIANNORSI – Mme ALLALI - M. MOREAU – M. MENARD - M. ALEXANDRE - Mme VACCA - Mme EMERY - Mme PRAGASSAM

Pouvoirs :

Mme EMERY à Mme DUCLOS
M. ALEXANDRE à Mme ANDREOLETTI
Mme PRAGASSAM à M. BRILLOUET

Secrétaires de séance : Madame ANDREOLETTI et Monsieur MIDY

**Affiché dans les panneaux administratifs,
le**

Le Maire,

Joël BOUTIER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SEPTEMBRE

Monsieur BALLESTRACCI félicite MONSIEUR SEGUIN pour sa célérité à avoir demandé à la société LE BAIL d'afficher son permis de démolir sur le mur de la propriété concernée. En effet, dès le lendemain du Conseil Municipal la régularisation était faite.

Le compte rendu est approuvé, à l'unanimité, sous réserve d'une rectification page 9 concernant la délibération «Nomination des membres représentant la commission d'appel d'offres communale afin de siéger au sein de la commission d'appel d'offres d'un groupement de commandes ». Monsieur SEGUIN a été élu avec 21 voix et non 22. Monsieur le Maire précise que la délibération envoyée en Sous-Préfecture mentionne bien 21 voix.

FINANCES (Dossiers présentés par Madame ANDREOLETTI)

Budget supplémentaire 2003 – Commune

Madame ANDREOLETTI, Maire-Adjoint chargé des finances, soumet à ses collègues les sections de fonctionnement et d'investissement (recettes et dépenses) du budget supplémentaire 2003 de la commune, le Conseil Municipal, après avoir voté par chapitre :

Pour :..... 18 voix
Contre :..... 6 voix

approuve le budget supplémentaire 2003 commune – Section de fonctionnement et d'investissement, qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES Euros	RECETTES Euros
Fonctionnement	2 427 863,69	2 427 863,69
Investissement	2 538 345,21	2 538 345,21

Monsieur BALLESTRACCI s'interroge sur les restes à réaliser concernant les Monts de Sarcelles et demande si cela concerne la cession des terrains à la C.A.V.A.M. Il lui est répondu que les cessions de terrains se trouvent en recettes de fonctionnement.

Monsieur BALLESTRACCI demande où en sont les projets de contrat régional, médiathèque et de la Maison de la Petite Enfance ?

Monsieur le Maire lui indique que, dans un avenir proche, la commission d'urbanisme va présenter la continuité du projet « Contrat Régional ». Ce dossier devrait être clos pour 2006.

En ce qui concerne la Maison de la Petite Enfance, le dossier est quasiment terminé, aujourd'hui nous sommes dans la phase recherche de subventions. Le terrain serait situé vers le complexe de la salle J. PICHERY et des écoles des Glaisières.

Pour la médiathèque, le dossier est plus complexe, car il faut correspondre aux besoins exprimés par les écoles, les associations et les administrés. En ce qui concerne les écoles (primaires et éventuellement maternelles), Madame FOULON a entendu les souhaits

exprimés par les Chefs d'Établissements, les parents élus ainsi que l'avis de l'Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale.

Il faut également considérer les souhaits du monde associatif. En effet, la Maison des Loisirs et de la Culture possède déjà un centre multimédia (5 ou 6 postes) à la bibliothèque. Sans oublier nos administrés qui pourraient utiliser ces outils sur certains créneaux horaires. Un groupe de travail paritaire a été formé, composé de quatre élus de la Mairie et de quatre élus de la M.L.C. Aujourd'hui, le projet est sur « les rails ». Les locaux disponibles de la rue Lambert Tétart (130 m²) pourraient être adjoints aux locaux proches de la bibliothèque ce qui permettrait d'obtenir une superficie d'environ 260 m².

Monsieur BALLESTRACCI s'inquiète du coût de cette réalisation ?

Monsieur le Maire précise qu'il est un peu tôt pour rentrer dans le détail de ce dossier et du volet financier. Il faudra environ 15 à 20 postes (dont 5 à 6 existants), une équipe d'animation etc.

Madame FOULON signale qu'actuellement le problème à résoudre est la rédaction de la convention à intervenir entre la Mairie et la M.L.C. car de celle-ci dépend l'obtention d'un maximum de subventions. Elle propose qu'à l'occasion d'une commission scolaire une synthèse des travaux soit présentée aux Elus.

Monsieur BALLESTRACCI pense que du fait de notre budget relativement restreint et afin de posséder un outil performant, nous avons intérêt à recueillir les subventions optimum. Il précise que celles-ci sont octroyées en fonction de la surface de la médiathèque et du nombre d'habitants.

Monsieur le Maire indique que c'est pour cette raison que l'utilisation des locaux disponibles de la rue Lambert Tétart pourrait être retenue et qu'il compte obtenir une subvention de 60 à 90 % de l'ensemble des investissements, sans oublier, bien sûr d'en mesurer les impacts sur le budget de fonctionnement.

Budget supplémentaire 2003 – Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir voté par chapitre, pour les sections d'exploitation et d'investissement (recettes et dépenses) :

Pour : 18 voix
Contre : 6 voix

approuve le budget supplémentaire 2003 assainissement – Section d'exploitation et d'investissement, qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES Euros	RECETTES Euros
Exploitation	85 371,10	85 371,10
Investissement	1 052 342,61	1 052 342,61

Location de terrains à la Société de Transports Location MLC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la location des terrains cadastrés AI n° 237 – 238 – 239, d'une superficie de 749 m², sis chemin du Champ à Loup, à un loyer mensuel de **1 064,63 €**, à compter du 1^{er} janvier 2003.

Monsieur CLOUET remarque que cette société fait du tri, et il se demande si cette activité n'est pas polluante. Monsieur Le Maire répond que ces terrains ne servent qu'à entreposer des bennes vides. Monsieur CLOUET demande que la Commune s'assure qu'elle ne sera pas amenée un jour à dépolluer des terrains car cela est très onéreux et serait à sa charge. Monsieur le Maire prend acte de cette demande.

TRAVAUX (dossier présenté par Monsieur PLAIDEAU)

Avenant n° 1 au contrat d'entretien des chaudières avec la société SAGEL dans les bâtiments communaux

La commune a souscrit un contrat d'entretien en date du 24 septembre 2001 avec la Société SAGEL pour divers bâtiments communaux, l'entretien de la chaufferie du Mille Club est intégré dans le contrat d'entretien avec la Société DALKIA puisque des travaux seront effectués sur ce site en 2004, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat SAGEL afin de sortir l'entretien de la chaufferie du Mille Club de celui-ci.

Demandes de subvention pour l'enfouissement des réseaux aériens dans le cadre du projet de réfection de la rue de Montmorency auprès du Conseil Général du Val d'Oise et auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise

La commune, dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain, souhaite réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux dans la rue de Montmorency. Une estimation a été faite par le bureau d'études BEMO. Le coût des travaux s'élève à **390 313,36 € TTC**, la commune peut prétendre à des subventions auprès du Conseil Général et du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise pour un montant global de **160 380,28 €**, il resterait donc à la charge de la commune **229 933,08 € TTC**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander des subventions auprès du Conseil Général et du S.M.D.E.G.T.V.O.

Monsieur BALLESTRACCI s'étonne de voir que sur un même dossier il y a un décideur et plusieurs payeurs. Il craint de voir naître des « dérapages » et souligne la dangerosité d'un tel processus.

Monsieur Le Maire répond qu'au sein de la CAVAM, aucune décision n'est prise sans l'accord de la commune concernée pour les travaux. Par ailleurs, il rappelle qu'au dernier Conseil il a été voté la possibilité de laisser à la CAVAM le soin de faire des regroupements de commande afin d'obtenir les meilleurs tarifs d'une part, et de suivre l'intégralité des

travaux, d'autre part. Le dispatching CAVAM/Commune n'interviendra qu'au moment du règlement, le Maître d'œuvre restant sous l'égide de la C.A.V.A.M.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de demander et d'obtenir le maximum de subventions et précise que ce projet sera pluriannuel.

URBANISME (dossier présenté par Monsieur le Maire)

Attribution d'un logement communal sis 25 place de la Libération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer, à compter du 15 septembre 2003, à Madame Maria DE JESUS un logement communal composé de quatre pièces, cuisine d'une superficie de 72,71 m² sis 25 place de la Libération, L'intéressée paiera un loyer mensuel de **305 €** hors charges.

Monsieur GROSSVAK souhaite connaître le détail du parc locatif de la commune ainsi que ce qui est loué.

Monsieur Le Maire répond qu'il existe entre 15 à 20 logements situés principalement sur la Place de la Libération et essentiellement loués aux enseignants et au personnel communal. Par ailleurs, un logement est réservé pour nécessité absolue, en cas de relogement en urgence.

Le reste du parc se situe au Pavé Neuf, géré par l'Association Amitié et Loisirs, où il existe 17 logements dont 10 sont actuellement occupés. Hormis ces logements, la commune a à sa disposition environ 280 logements locatifs.

Monsieur SEGUIN précise que ces dossiers de location ne sont pas présentés en commission d'urbanisme car ils sont attribués par la commission logement.

SCOLAIRE (dossiers présentés par Madame FOULON)

Convention relative à l'organisation de l'étude aménagée pour les élèves de l'école élémentaire des Glaisières

Considérant la nécessité d'assurer une étude aménagée pour les élèves de l'école élémentaire des Glaisières, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la convention relative à l'organisation de l'étude aménagée pour ces élèves, pour l'année scolaire 2003-2004 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Convention relative à l'organisation de l'étude aménagée pour les CE2, CM1 et CM2 de l'école Alphonse Daudet

Considérant la nécessité d'assurer une étude aménagée pour CE2, CM1 et CM2 de l'école Alphonse Daudet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la convention relative à l'organisation de l'étude aménagée pour ces élèves, pour l'année scolaire 2003-2004 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur BALLESTRACCI demande si ce sont les enseignants ou bien les familles qui ont émis le souhait d'organiser une étude uniquement pour les classes de CE2, CM1 et CM2.

Madame FOULON précise qu'il s'agit du projet des enseignants que la commune suit et que les parents n'ont pas opposé de demande particulière.

Demande de subvention de mise à disposition de la salle Jack PICHERY pour les élèves du Collège Copernic

Le Collège Copernic a sollicité la commune pour utiliser la salle Jack PICHERY, pour ses activités sportives, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire

- à signer la convention tripartite, et les documents annexes, à intervenir entre la Commune, le Collège Copernic et le Conseil Général pour une indemnisation des heures d'éducation physique et sportive
- à solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour l'année 2003/2004 pour la mise à disposition de la salle Jack PICHERY.

JEUNESSE ET SPORTS (Dossier présenté par Monsieur BOISSEAU)

Mise à disposition à titre précaire d'un local communal à titre gratuit au bénéfice de l'Association Union Musicale Groslaysienne

L'Association Union Musicale Groslaysienne sollicite un local pour exercer son activité d'intérêt général, la commune étant locataire d'un local sis 116 rue du Général Leclerc, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition de l'UMG ledit local composé d'une cuisine, d'une chambre et de combles et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Monsieur le Maire tient à faire remarquer qu'une partie de ce local était prévue initialement pour accueillir les îlotiers de la police municipale et nationale, pour assurer la sécurité de nos administrés, mais malheureusement l'Etat n'a toujours pas donné suite à notre requête.

PERSONNEL (Dossier présenté par Monsieur le Maire)

Modification du tableau des effectifs au 20 octobre 2003

En raison des mouvements du personnel dus au départ d'un policier municipal, au recrutement d'une assistante maternelle et à la création de quatre postes « points école », le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs modifié au 20 octobre 2003.

DIVERS

(Dossier présenté par Monsieur le Maire)

Rattachement du Centre Belle Alliance à la Ville de Groslay

Le Conseil Municipal de la Ville de Taverny, en date du 29 septembre 2003, a accepté le rattachement du Centre Belle Alliance à la commune de Groslay, le Conseil

Municipal, à l'unanimité, accepte le rattachement du Centre Belle Alliance à la commune de Groslay dont la présidence du Conseil d'Administration sera assurée par Monsieur le Maire de Groslay, conformément à la Loi.

En dehors de la présidence du Conseil d'Administration par le Maire de la ville de Groslay, Monsieur GROSSVAK souhaite connaître quelles sont les autres implications de la ville.

Monsieur Le Maire répond qu'aucune participation financière de la ville n'est demandée, mais que l'intérêt de celle-ci se situe dans les échanges permanents entre la Ville et le Centre Belle Alliance, dans un intérêt commun de développer un réel partenariat. De plus, l'Etablissement est situé sur notre territoire et n'est plus rattaché à l'Etablissement de la Ville de Taverny.

A la demande de Monsieur BALLESTRACCI qui s'interroge sur le budget du centre, Monsieur le Maire répond qu'il travaille sur la base d'un prix de journée par stagiaire et qu'il n'y a pas de risque, à sa connaissance, de fermeture de ce type d'établissement.

(dossier présenté par Monsieur PLAIDEAU)

Rapport annuel 2002 du SIARE sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 (dite loi Barnier) et considérant le pré-rapport annuel 2002 présenté par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien les Bains, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Maire de sa communication du rapport annuel 2002 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien les Bains.

(Dossier présenté par Monsieur le Maire)

Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion

La Commune n'adhérant pas au contrat groupe mais souhaitant bénéficier de la mise en concurrence effectuée par le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.), il est proposé de rallier la procédure qui sera engagée dans les semaines à venir, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion engagera dans le dernier trimestre 2003 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le C.I.G. à compter du 1^{er} janvier 2004.

La séance est levée à 22H30.